

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUMBRES
EN DATE DU MARDI 02 AVRIL 2019**

• **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

A l'unanimité, Madame Marie-Laurence BERQUEZ est élue secrétaire pour l'ensemble de la séance du Conseil Municipal du Mardi 02 Avril 2019.

• **LE COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

• **LE BUDGET PRIMITIF 2019 :**

Il a été adopté à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : **4 504 416,26 €**,
- Section d'Investissement : **3 114 909,68 €**.

• **TAUX D'IMPOSITION 2019 :**

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de retenir les taux suivants pour 2019 :

- Taux de la Taxe d'Habitation : **21,11 %**,
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : **21,18 %**,
- Taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti : **54,69 %**.

• **ATTRIBUTION, A L'UNANIMITE, DES SUBVENTIONS SUIVANTES :**

ASSOCIATIONS :

- Gym's Club Pays de Lumbres : **2.000 €**
- BMX Club de Lumbres : **3.000 €**
- Association « N'oublions jamais Lumbres 1944 » : **500 €**
- Comité de Quartier Léon Blum : **800 €**
- Les Apiculteurs Audomarois : **200 €**

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- Association « N'oublions jamais Lumbres 1944 » : **200 €**
(Manifestation du 19 Mai 2019)
- Les Rubans Roses en Pays de Lumbres : **500 €**
(Action ateliers aide aux malades)

- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lumbres : **1.300 €**
(Achat de 4 casques de tradition pour les défilés)

Ces subventions seront versées en Avril 2019.

• **ADOPTION, A L'UNANIMITE, DU CLASSEMENT DE PARCELLES PRIVEES COMMUNALES EN DOMAINE PUBLIC COMMUNAL :**

La Commune de Lumbres s'est portée acquéreur de la parcelle cadastrée Section ZB n° 282 (166 m²) pour l'aménagement du Chemin du Pressart et des parcelles cadastrées Section ZE n° 182 (92 m²) et n° 180 (25 m²) pour l'aménagement d'un trottoir Avenue Bernard Chochoy (Hameau de Liauwette).

Ces travaux étant terminés, il est proposé que ces 3 parcelles soient classées dans le domaine public communal.

Madame le Maire est autorisée à effectuer les démarches nécessaires auprès des services du cadastre.

- **ACCORD, A L'UNANIMITE, D'ADMISSION EN NON VALEUR** de recouvrements de certaines créances d'un montant de **623,98 €**, soit à cause de leur faible montant, soit parce qu'elles ont été effacées suite à un jugement de surendettement.

• **ADOPTION, A L'UNANIMITE, DU RECRUTEMENT DE PERSONNEL CONTRACTUEL A TITRE TEMPORAIRE :**

Afin de pallier aux absences pour congés maladie et aux agents en congés pendant la période estivale, il est décidé de procéder au recrutement de personnel suivant :

- Un adjoint technique territorial à temps complet **du 15 Mai 2019 au 15 Septembre 2019**,
- Deux adjoints techniques territoriaux à temps complet **du 1^{er} Juillet 2019 au 31 Juillet 2019**,
- Deux adjoints techniques territoriaux à temps complet **du 1^{er} Août 2019 au 31 Août 2019**.

Ceux-ci seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial (Indice Brut 348 – Indice Majoré 326).

• **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- des travaux de réfection par le Conseil Départemental de la couche de roulement de la Rue du Dr Pontier,
- du démarrage des travaux à l'Ecole Roger Salengro.